

Mode d'emploi de l'article n° GP14

« Grand bateau »

(version 2020-02-25)

La version la plus récente figure toujours sur www.govaplast.com

Cet équipement de jeu est certifié TÜV.

Tranche d'âge prévue : 1 à 12 ans

Hauteur de chute maximale : <60 cm

Montage

~~Le bateau est livré en deux parties montées à assembler par 8 vis. L'installation se fait sur un sol en dur et plane.~~

Matériaux

- ~~Planches et piquets massifs en plastique recyclé (PP et PE), teintés dans la masse (beige, vert, brun)~~
- ~~Vis en inox (6 et 8 mm)~~
- ~~Éléments décoratifs en polyéthylène (PE) rouge et jaune, 12.5 mm d'épaisseur~~

Entretien

~~Le bateau ne comporte aucun élément mobile.~~

~~L'entretien du plastique se limite à l'essentiel, le nettoyage à l'eau tiède savonneuse au moyen d'une éponge ou d'une brosse douce. Rincez en profondeur, afin d'éliminer tout résidu de savon et de saletés. Le plastique présente un taux d'absorption d'humidité inférieur à 0.29%. L'huile, la graisse et d'autres produits ne font donc que peu de taches, voire pas de taches du tout. Ce taux d'absorption d'humidité extrêmement faible, rend difficile, voire impossible, la fixation des mousses, algues, etc. permettant ainsi de les enlever aisément. Possibilité de nettoyage au Kärcher à une pression maximale de 100 bars. Il faut toutefois éviter ce traitement autant que possible. Il n'est d'ailleurs généralement pas nécessaire. Aspergez avec un jet rotatif, à une distance minimale de 30 cm du plastique.~~

Instructions de contrôle

Contrôle visuel:

Selon l'intensité d'utilisation, un contrôle visuel s'impose chaque semaine ou chaque mois.

Contrôle du fonctionnement:

Selon l'intensité d'utilisation, un contrôle du fonctionnement s'impose chaque mois ou tous les quatre mois.

Contrôle approfondi:

chaque année

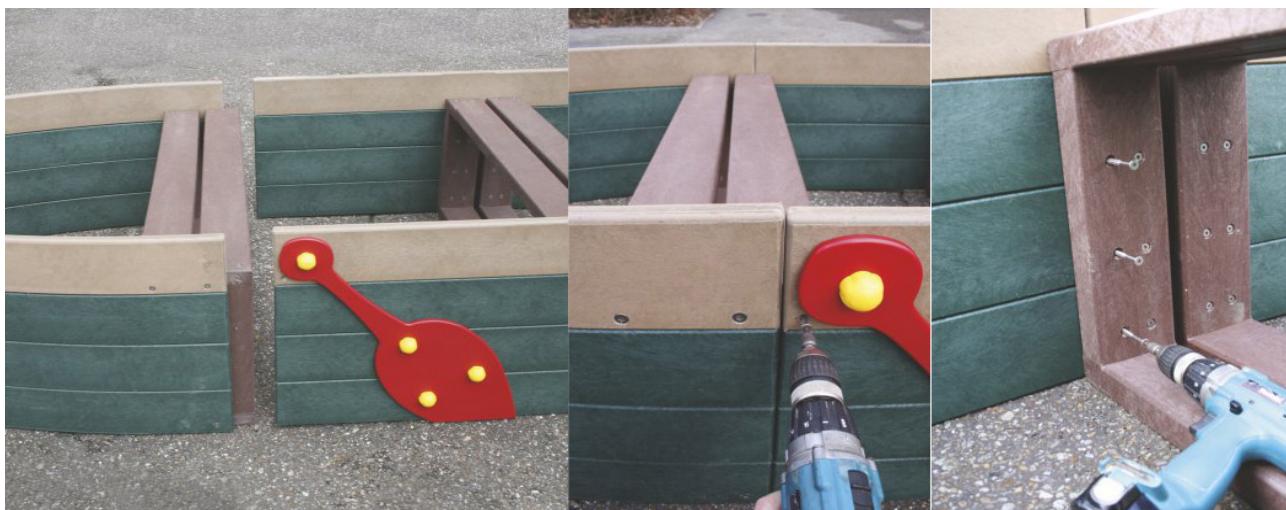
Attention particulière lors du contrôle du fonctionnement ou du contrôle approfondi :

- Tous les éléments ~~sont~~ bien fixés ?
- ~~Éléments~~ déserrés, manquants, endommagés ou usés ?
- ~~Vis~~ déserrées et saillantes ?
- L'ancre dans le sol ~~est~~ toujours en bon état ?
- ~~Signes~~ de vandalisme?

Utilisez les éléments originaux Govaplast pour la réparation éventuelle, pour garantir la validité du certificat TÜV.

Assemblage du bateau

Les deux parties s'assemblent par 8 vis en inox, dont 1 de chaque côté extérieur (8 mm) et 3 de chaque côté intérieur (6 mm). Utilisez des embouts Torx25 et Torx40.



Installation

Le placement se fait sur un sol en dur et plane. Le bateau ne peut pas être installé sur un sol meuble (sable, écorce, copeaux de bois), sauf si une construction portante est montée (~~pas~~ incluse).

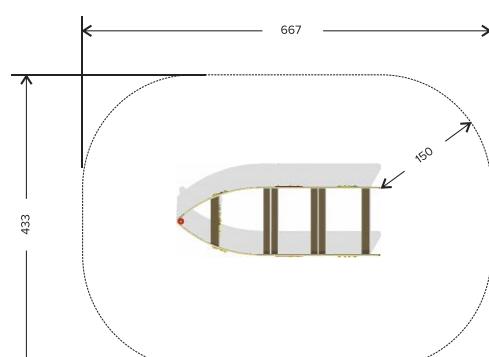
Zone de sécurité

Il est obligatoire de laisser une zone libre de tout obstacle de 150 cm autour du bateau.

Sol amortissant facultatif

La hauteur étant inférieure à 60 cm, le bateau peut être installé sur une surface dure sans installation de sol amortissant.

Notez : en France, en fonction du type de sol et de la hauteur de chute, la Norme EN NF 1177 peut rendre contraire à l'installation d'un sol amortissant approprié.

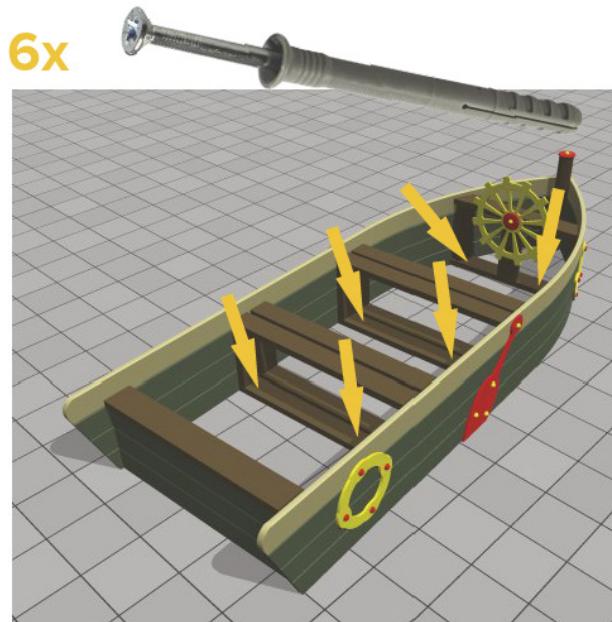


Ancrage ou non?

Selon les normes européennes, dans les aires de jeux publiques, l'ancrage est obligatoire. Il peut être envisagé de ne pas ancrer cet équipement de jeu dans une cour de récréation avec surveillance. Dans le cas où la cour est seulement utilisée par l'école, il y a peu de risques de sécurité **causées** par le fait que le jeu n'est pas ancré. Si vous choisissez de ne pas ancrer le jeu, nous conseillons de bien marquer la position du jeu au sol, de façon qu'il soit correctement remis à la même place après un déplacement temporaire, toujours respectant la zone de sécurité libre de 150 cm autour du jeu.

En cas d'ancrage du module de jeu :

L'ancrage se fait en fixant les six chevilles fournies dans les trous déjà forés. Placez le jeu et marquez la position des deux **trou** sur le sol. Ensuite déplacez le jeu, forez les six trous avec une perceuse de 8mm et replacez le jeu sur sa place en le fixant avec les chevilles. Tenez compte de la hauteur limitée et utilisez une visseuse d'angle.



Conseil important

Insérez d'abord **complètement** la cheville dans le trou. Ensuite, vissez plutôt que frappez la vis au marteau de façon à ne pas endommager la tête de vis.



TÜV SÜD Benelux
Leuvensesteenweg 350
B – 3190 Boortmeerbeek
Tel. +32 (0)15 50 96 30
info@tuv-sud.be



ATTESTATION DE CONFORMITÉ
Z-F-19-12-224287-004-720302559-02

Par la présente, nous déclarons que l'équipement de jeu
Grand bateau

avec identification
GP14



délivré par
Govaerts Recycling n.v.
Kolmenstraat 1324 , 3570 Alken

répond aux exigences de sécurité:

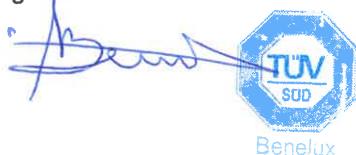
Décret du 94-699 du 10 août 1994 fixant les exigences relatives aux équipements d'aires collectives de jeu. (F)
Arrêté Royal du 28 mars 2001 relatif à la sécurité des équipements d'aire de jeu. (B)

et est basé sur les critères d'évaluation des normes
EN 1176-1:2017 **EN 1176-7:2008**

Cette attestation est émise par TÜV SÜD Benelux bvba, agréé pour la France selon les dispositions du journal officiel 30.07.2010.

Lieu: Boortmeerbeek
Date: 05.12.2019

Nom: Astrid De Beukelaer
Fonction: Expert Playground Equipment
Signature:



Nom: Emmanuel Ortegat
Fonction: Expert Playground Equipment
Signature:



ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Z-F-19-12-224287-004-720302559-02

Description du produit

Le bateau grand beige vert est un bateau de jeu avec des bancs
Type: GP14

Dimensions (l x l x h): 376 x 133 x 75 cm

Applications et restrictions

Cette attestation porte exclusivement sur le seul équipement d'aire collective de jeux soumis à l'examen / l'essai faisant l'objet du rapport d'examen de type référence
P-B-19-01-720302559-01-01rev2

La conformité mentionnée ci-dessus est soumise au respect des règles d'implantation définies dans la notice du fabricant.

On tient à signaler aux exploitants que les contrôles et entretiens des appareils sont obligatoires, afin de maintenir les appareils en bon état.

Les références des documents du dossier numéro GP14 sont contrôlées.

Toute modification de l'équipement testé, de sa configuration (pièces détachées, etc.) et de ses assemblages doivent faire l'objet d'une demande d'extension d'attestation.

Il appartient au fabricant et/ou distributeur de s'assurer que tous les équipements de même type qu'il fabrique et/ou installe sont conformes au modèle bénéficiant de la présente attestation de conformité ou certificat de conformité.

Documents

Mode d'emploi: GP14
Dossier de construction: GP14

Marquage du produit

Chaque équipement de jeu doit être marqué avec:

- * Nom et adresse du fournisseur
- * Année de construction
- * Type
- * Mention "Conforme aux exigences de sécurité" (F)

La tranche d'âge doit être marquée sur l'appareil ou sur un panneau à proximité (F)

